Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 31 Mars 1887 No. 24.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernan le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

LE PRINTEMPS.

Salut, Printemps!—Tu viens encore
Apporter à l'humanité,
Doux comme à ta première aurore,
Les biens de ta fécondité.
Ton front porte cent mille années,
Et, comme à tes premiers instants,
Tu souris aux belles journées
Charmant toujours !... Salut, Printemps !

Salut Printemps!—Que ta jeunesee
Console ceux qui vont mourir :
Que dans ta fleur on reconnaisse
La fleur du ciel prêt à s'ouvrir !
Pour le vieillard, l'enfant qui tombe
Hélas! à ses premiers instants,
Résonne à l'ombre de leur tombe
Jeune toujours ! ... Salut Printemps !

Salut Printemps ! Sème ta route
De tous tes dons, et que chacun,
Le croyant et celui qui doute,
Prenne son fruit ou son parfum.
A la vieille humanité donne
Bon comme à tes premiers instants,
Aux ingrats, comme Dieu pardonne,
Clément toujours !.... Salut, Printemps.

Salut, Printemps!—Quand ma journée
Sera finie, oh ! quelquefois,
Sur ma tombe de fleurs ornée,
Viens me sourire aux plus beaux mois
Mon pauvre cœur mort sans jeunesse,
Pourra te dire à ces instants,
Mais sans oublier la tristesse
Qui le tûra : Salut, Printemps !....

F. RUANT.

PENSÉES.

—Les amis les plus intimes doivent eux-mêmes respecter une portion du temps de leurs amis.

—Il n'y a personne, pauvre ou riche, qui ne songe à son tombeau, et ne désire reposer dans une terre aimée, sous la garde de pieux souvenirs.

—L'homme a besoin d'aimer, son cœur est un abîme qui appelle à haute voix la plénitude et le rassasiement que l'amour seul contient.

—Le monde corrompt tout, même la femme ; mais elle échappe au monde par deux portes que Dieu lui a dès longtemps ouvertes, la virginité et la maternité.

—Il faut savoir beaucoup pardonner quand on gouverne les hommes.

—La liberté n'est possible que dans un pays où le droit l'emporte sur les passions.

—L'amour ne se démontre pas, il se prouve.

RESTONS CE QUE NOUS SOMMES.

N'est-il pas étrange que, de temps en temps, quelqu'un soulève des questions enterrées et qui ne sont plus des questions proprement dites, puisque les transformations qu'elles font entrevoir bouleverseraient tout un ordre de chose accepté avec amour et respect par plusieurs générations ? Telle est la proposition qui va nous occuper un instant. Il s'agit de savoir si les Canadiens-français devraient continuer à vouloir conserver leur nationalité.

Rien que cela !

Pourquoi donc nos pères ont-ils travaillé, souffert, combattu ? Où donc commence notre histoire, et où finit-elle ?

Tout ce qui s'est accompli d'étonnant et pour ainsi dire de merveilleux parmi nous, tout cela n'était qu'un hasard, un accident ; un état anormal ? Nous n'avons pas vécu comme nation —plus que cela—nous ne sommes pas dignes de l'existence que tant de nobles travaux nous assurent ? Voilà qui est stupéfiant.

Ainsi, la race française a découvert les trois quarts de l'Amérique du Nord ; elle a fondé une vigoureuse colonie sur les bords du Saint-Laurent ; elle a supporté vingt guerres contre les Sauvages et les Anglais ; elle s'est relevée des désastres d'une conquête exécutée par le fer et le feu ; elle a créé l'esprit des parlements canadiens, le vrai et le juste exercice de la liberté—et pourquoi ?—pour s'effacer devant les autres races, tout bonnement parce que ces autres races, ne sachant pas d'où viennent, ce qu'ont été, ce que sont à présent et ce que peuvent être les Canadiens-français, conseillant naïvement à ceux-ci d'abandonner leur nationalité.

Nous qui avons résisté à des épreuves devant lesquelles pâlissent et tombent souvent les peuples, nous nous courberions devant des idéalogues, des faiseurs de phrases !

Car ce sont des phrases et des plus creuses, que les arguments employés pour nous persuader de signer notre déchéance.

L'Amérique est à l'élément anglais. Les nationalités tendent maintenant à se fondre les unes dans les autres et les petites dans les grandes. Les peuples sont plus avancés lorsqu'ils participent d'une même langue et d'un même courant d'idées.

Chimères ! Des mots, des mots, encore des mots, dirait Shakespeare.

L'histoire ne connait pas d'époque qui ait vu autant que de nos jours se fortifier le principe des nationalités. Loin de s'effacer, ce principe est partout en évidence. Dieu qui le créa aux pieds de la tour de Babel, en imposant aux hommes des langues différentes, Dieu ne permet pas que son commandement soit rejeté systématiquement par les hommes. Il se réserve de faire disparaître les nationalités qui méritent leur destruction. Malheur aux peuples qui se sont suicidés, vendusà l'étranger ! Un cri de réprobation s'élève contre eux du fond de la conscience humaine, Par une suite logique de ce sentiment, nous plaignons et glorifions ceux que la conquête brutale a écrasés. C'est le propre des ravageurs de l'humanité de détruire le caractère national des peuples qu'ils subjuguent.

De tous temps, la perte de la nationalité a été regardée comme la plus grande plaie (infortune ou punition) qui put frapper une race. Et c'est précisément cette démarche que l'on nous conseille ! Etrange opinion, ou plutôt avis intéressé, car, semblables au renard de la fable qui plaidait pour que les autres renards coupassent leurs queues, les bons amis qui nous invitent à renoncer aux traits distinctifs de notre race, ont déjà sacrifié ou endommagé notablement les attributs de l'espèce.

Non ! Restons ce que nous sommes.

Au milieu des éléments qui se disputent le Canada et les États-Unis quatre ou cinq nationalités existent. Les Allemands, les peuples de langue anglaise, les Canadiens-français feront toujours bande à part. Plus le temps marchera, plus ces tendances s'accentueront. Au moment de leur arrivée en Amérique, chacun de ces peuples ont pu former des petits groupes qui s'entremêlaient avec ceux de l'étranger, mais à la seconde génération ils se cherchent et s'unissent ; à la troisième nous les voyons agir séparément des autres nationalités.

Restons ce que nous sommes. Les Canadiens ont place comme tout le monde au soleil d'Amérique. Mille compliments aux philosophes qui s'apitoyent sur notre compte, mais ne suivons pas leurs conseils. Par le passé, à des heures autrement difficiles que celles d'aujourd'hui, nous avons su trouver chez les nôtres de bons avis, d'excellentes idées, tout ce qu'il fallait pour nous tirer d'affaires. S'il vient un jour où nous devrons renoncer à l'espoir de maintenir notre nationalité, nous n'aurions pas besoin d'y être invités, et la perte de notre sang ne dépendra pas de nous.

Comment peut-on dire à un homme : "Vous vous appelez le descendant des colons, des explorateurs, des militaires, des fondateurs de la Nouvelle-France, mais qu'importent ces titres glorieux ? vous n'êtes pas tenu de vous rendre digne de vos ancêtres ; il vaudrait mieux ne plus y songer, les reléguer dans la chronique des temps passés et vous mettre au service des individus qui ne tiennent à rien parce qu'ils ne tiennent de rien."

Que diriez-vous d'un tel langage ? Il vous offenserait. C'est pourtant ce qu'on veut vous faire entendre, en y mettant des formes, cela va sans dire. La pilule est enveloppée d'une couche de sucre.

Restons ce que nous sommes, car même dans ce que l'on appelle notre ignorance, nous ne valons pas moins que les autres peuples ; même dans nos faiblesses nous les valons encore ; même dans notre indifférence pour le *go ahead* nous n'avons jamais su descendre aussi bas que la grande masse des nations de l'Europe ou de l'Amérique. Je ne conçois pas cet acharnement que l'on met à comparer quelques Canadiens pauvres, mal dotés par la nature, avec ce que les étrangers ont produit de meilleur. Un livre d'école que j'ai sous les yeux cite comme type du Canadien-français le scieur de bois.

Les enfants qui lisent ces pages nous méprisent et nous plaignent ; on leur explique que nous gagnerions beaucoup à devenir ce qu'ils sont—et ils le croient sans effort. Pareil moyen de dénigrement ne peut venir que de nos ennemis—ceux-là même qui nous conseillent d'abandonner notre nationalité !

Or, que voient-ils dans notre nationalité ? Une seule chose : la langue. C'est la langue qu'ils veulent détruire. Au fond de leur pensée, il n'y a que cela, ils savent que sur presque tous les terrains nous sommes ou leurs égaux ou leurs supérieurs. Si nous délaissions la langue française, ils nous trouveraient charmants et tout à fait semblables à eux. Ceci doit nous avertir de ne pas négliger l'enseignement du français. La langue disparue, adieu la nationalité !

Laissez-nous vivre de notre vie. L'histoire est forcée de nous rendre hommage après deux siècles et demi de luttes variées. Nous avons acquis le droit d'exister. Nous ne sommes pas de ceux dont on fait des renégats. Vous avez vos fiertés nationales ; nous avons les nôtres, et ce n'est pas nous respecter que de nous croire capable d'en faire fi.

Compatriotes, parlons français, restons ce que nous sommes. On nous attaque parfois ; on nous regarde comme prenant trop de place au soleil, mais souvenez-vous que l'on jette des pierres à l'arbre chargé de fruit. Tant que nous ne serons pas pires que les autres peuples, Dieu sera avec nous.

BENJAMIN SULTE.

Le Manitoba.

Joudi, 31 Mars 1887.

AU NORD-OUEST.

Depuis que les élections du Nord-Ouest sont terminées, il ne s'est guère passé un jour où l'on n'ait pas eu l'occasion de lire sur les journaux de l'opposition qu'elles avaient été emportées par la corruption la plus effrénée. Cette ritournelle a été chantée et répétée encore et encore, à tel point, que l'on pourrait être tenté d'y prêter complaisamment l'oreille, si nous ne savions pas parfaitement ce qui s'ést passé, et si nous ne savions pas qu'il faut attribuer tout cet entassement d'accusations fausses au dépit que les vaincus du 22 février éprouvent de se voir repousser sur ce terrain où ils ne soupçonnaient même pas que le pied pourrait leur manquer; sur ce terrain où ils avaient ramassé la plupart des tristes armes dont ils ont usé pendant toute la dernière campagne.

Nous sommes contents de voir l'opposition complètement déçue dans ses espérances dont elle avait fait tant de bruit. Il n'y a encore que quelques jours, il lui semblait qu'elle n'avait plus que la main à étendre pour toucher le but. Oui, nous sommes contents, mais nous nous réjouirions davantage s'il ne nous fallait pas constater que les deux émissaires partis de Montréal pour prêcher la cause de la réforme, ont accompli une œuvre diabolique au milieu de la population française de la Saskatchewan. Que nous soyions forts ou faibles, dans ces vastes plaines de l'Ouest, que leur importe à ces Messieurs qui n'ont passé ici que comme des oiseaux de mauvaise augure? Que leur importe de semer la discorde parmi nous en faisant appel à tout ce qu'il y a au cœur de mauvaises passions? Que leur importe d'enseigner à la population le mépris des hommes qui l'ont toujours guidée? Ils s'occupent guère des germes qu'ils jettent et des moissons à venir pourvu que le but immédiat, de quelque peu d'importance qu'il puisse être, soit atteint.

L'on n'a rien respecté là-bas, personnes et choses, tout a reçu une éclaboussure. Nos dignitaires ecclésiastiques du premier au dernier, n'avaient pas un mot à voir dans nos affaires politiques, nos députés étaient des traîtres à leur nation, des judas, des hommes qui ne pouvaient commander le respect; les seules voix qu'il fallait écouter, c'étaient celles qui venaient de Montréal, les leurs en un mot. Et M. Lemieux de *La Patrie* qui se faisait passer pour le frère de M. F. X. Lemieux, de Québec, tandis que c'est son cousin tout au plus, de rapporter les détails d'une prétendue entrevue qu'il aurait eu avant son départ pour l'ouest avec le défenseur de Riel: Va, lui aurait dit le savant avocat, lui serrant la main, vole, mon frère, au secours de ces braves Métis de la Saskatchewan, défends leur cause, dis leur que c'est un devoir impérieux de voter contre le gouvernement qui les a plongés dans le sang et le deuil, etc. Et de parler des orangistes, de rébellion et de l'image du malheureux exécuté de Régina qu'il a dit exposé dans toutes les maisons canadiennes de Québec entre les tableaux de la Vierge et du Christ.

Nous n'en finitions pas si nous voulions rapporter tout ce qui s'est débité de monstruosités. La chose a été poussée au point que M. Campeau, un des deux harangueurs a été obligé de se cacher à Prince-Albert; fait qu'il a nié, mais qu'il est facile de prouver puisque nous avons nous-même lu la lettre qu'il a adressée à M. Macdowall par laquelle il lui demandait sa protection.

Tout ce que nous rapportons a été entendu par plusieurs personnes que nous avons vues, et voici une nouvelle confirmation de nos avancés dans une correspondance qui nous arrive de l'Ouest ce matin même:

Prince-Albert, 22 mars 1887.

A M. le Rédacteur du *Manitoba*,

Monsieur,—Notre élection est faite, et comme on s'y attendait M. Macdowall l'a emporté sur le candidat des bords de l'Atlantique. Ce dernier a eu cependant une petite majorité parmi les métis français de Batoche et du Lac des Canards, ainsi qu'à Fish Creek, mais ceux de Saint-Louis de Langevin, de Carlton, du Lac des Maskegs, du Lac de Sable et du Lac Vert ont voté en masse pour le candidat conservateur. Le vote adverse de Batoche est dû en grande partie aux harangues passionnées de MM. Lemieux et Campeau qui sont venus de Montréal pour prêcher ce *nationalisme* qui n'est qu'un mot en l'air, qu'un attrape-nigaud, employé par ceux qui veulent escalader le pouvoir. Vous comprenez bien que ces Messieurs n'ont pas parlé politique: ils se sont adressés aux sentiments, aux passions de la foule, comme ils ont fait dans les campagnes de Québec. Vous comprenez aussi que leur éloquence démagogique avait beau jeu en s'adressant aux Métis, sur les champs de bataille mêmes de Batoche, de Fish Creek et du lac des Canards. Leurs discours ont fait un très-mauvais effet à Prince-Albert. Lorsque M. Campeau y vint il fut obligé de se cacher, car on voulut lui faire un bien mauvais parti.

Ces Messieurs sont maintenant partis: que le vent du nord leur soit propice, et que le ciel nous préserve pour jamais de cette engeance dangereuse, de ces prôneurs de rébellion.

Bien à vous,

H. P.

PROFESSIONS RELIGIEUSES.

Une foule considérable se rendait vendredi matin à la cathédrale pour être témoin de la cérémonie toujours belle et imposante d'une profession religieuse.

La Révde S. Jean, fille de M. François Jean, de cette ville, et la Révde S. Bernier, sœur de M. T. A. Bernier, surintendant de l'éducation de la province, prononcaient leur derniers vœux comme SS. de la Charité.

Le Rév. Père Allard, administrateur de l'archidiocèse, officiait assisté de M. le curé A. Dugas et du Rév. Père McCarthy, et au chœur l'on remarquait les RR. PP. Lory et Lucier, S.J., les RR. PP. Maisonneuve et Ouellet, O.M.I., et M. les abbés Messier et Cloutier.

Pendant la messe, M. l'abbé George Dugast prêcha un éloquent sermon sur la grandeur de l'état religieux, les obligations qu'il impose et les priviléges qu'il fait acquérir à celles qui embrassent ce saint état. Nous ne pouvons que signaler les différents points de cet excellent sermon:

Pour entrer en religion, il faut d'abord une vocation. C'est Dieu qui appelle. Par ce choix, il distingue une créature d'une multitude d'autres qu'il laisse au milieu du monde, pour l'élever au rang d'épouse de Jésus-Christ. C'est l'honneur le plus grand auquel une vierge puisse aspirer. La vocation religieuse vient de la partie la plus aimante du cœur de Jésus. Si déjà c'est un si grand honneur que d'être appelé au christianisme que dire de l'état religieux qui est ce qu'il y a de plus parfait dans le christianisme? Malgré cet honneur, d'être l'objet d'un choix spécial de la part de Dieu, combien cependant, pour des raisons futiles, résistent à cet appel, et refusent de répondre à leur vocation? Il n'en a pas été ainsi des vierges qui vont se consacrer ce matin au service du Seigneur par les vœux de religion. Elles ont été dociles à la voix du Divin Maître, et leur choix a été tout désintéressé. Ce n'est ni la chair ni le sang qui les ont poussées à embrasser l'état religieux; ce n'est ni pour avoir une fortune ni pour avoir un grand nom selon le monde, mais purement pour embrasser les mortifications et la pauvretée de Jésus-Christ. Elles ont, en agissant ainsi, honoré Dieu par l'acte le plus parfait que sa créature puisse accomplir, et répondu noblement au choix qu'il a fait d'elles.

Les obligations que ces religieuses vont contracter sont graves. Elles vont se lier par des vœux, solennellement et irrévocablement. L'alliance qu'elle vont contracter ne sera pas même brisée par la mort. Aussi longtemps que Dieu sera Dieu, c'est-à-dire pendant toute l'éternité, elles seront les épouses de Jésus-Christ.

Ici-bas ce titre qu'elles acquièrent va leur donner un droit sur les trésors de leur époux; mais qu'elles ne s'y méprennent pas: le trésor de Jésus-Christ sur la terre, c'est la croix; c'est dans les mérites de sa passion qu'elles puiseront, et c'est aussi à sa passion qu'elles auront part. Avant que de partager les trésors de sa gloire il faut qu'elles aient part au trésor de ses douleurs. Le choix qu'elles ont fait a été dicté par l'amour, et comme l'amour rend tout facile, ce qui effraie le monde ne les effraie pas; l'amour Divin les fera triompher de tout ce qu'il y a de rebutant pour la nature dans la voie où elles entrent.

Nous terminerons en donnant la formule des vœux solennels qui ont été prononcés par les deux jeunes religieuses:

Désirant me consacrer entièrement à Dieu, de mon plein gré et de ma libre volonté, promets et fais vœu à Sa Divine Majesté de passer le reste de mes jours dans la pratique de la pauvreté, chasteté et obéissance, au service des pauvres, en union de charité, selon les constitutions et usages de cet institut; et ces engagements de ma part irrévocables, je les ai signés de ma main.

Nous avons appris avec le plus profond regret la mort de Marie-Anne-Julie, l'aînée des filles de M. T. A. Bernier surintendant de l'éducation de Manitoba.

Nos condoléances les plus vives à la famille Bernier.

L'ARMEE DU SALUT.

Le *Free Press*, de Winnipeg, prend la défense de l'Armée du Salut; nous n'avons aucune objection à cela, pourvu que cette armée se contente de livrer des combats dans Winnipeg et qu'elle ne pointe pas son artillerie sur Saint-Boniface. Si nous avons parlé contre la campagne de ces braves soldats, c'est parce que déjà deux fois ils avaient tenté de forcer nos retranchements et d'escalader nos murs. Nous avons voulu les remercier d'avance de leurs services. Qu'ils battent la caisse tant qu'ils voudront de l'autre côté de la rivière, nous ne leur dirons rien. Ce n'est pas notre coutume d'aller troubler ceux qui nous laissent en paix.

XX.

L'INDUSTRIE LAITIERE.

Mardi soir, 29 courant, a été tenue au bureau du *North West Farmers*, une assemblée des membres de l'Association Laitière de Manitoba. M. le président Wagner était au fauteuil, et étaient en outre présents: l'hon. Dr Harrison, ministre de l'agriculture, MM. Wm. Champion de Reaburn, C. G. Caron de Saint-Charles et J. B. Ashly de Beaconfield, directeurs de l'association et un grand nombre de membres. L'assemblée avait pour objet de demander au gouvernement de vouloir bien adopter des mesures favorables à la promotion des intérêts de l'industrie laitière de la province. Il a été résolu de demander au gouvernement de s'assurer les services de M. le professeur Barré, qui est venu ici l'été dernier, pour donner des instructions aux fabricants et aux particuliers. Le Dr Harrison acquiesça à cette demande. L'on doit écrire immédiatement au professeur, qui acceptera sans doute les offres du gouvernement.

Nouvelles Politiques.

—Le *News* de Toronto demande à M. Blake d'abdiquer son poste de chef du parti libéral pour faire place à M. Mowat.

—Le *Canadien* croit savoir que le cabinet Mercier nommera M. Sylva Clapin au lieu et place de M. Hector Fabre comme agent d'immigration de la province de Québec à Paris, France.

—Nous lisons dans *Le Monde*:

L'honorable M. Prud'homme a fait la réponse suivante à l'entremetteur de M. Mercier, relativement à la vente de sa commission au conseil législatif de Québec "Va dire à ton chef, mon cher, que mes terres sont en vente par le shérif, mais que l'honorable M. Prud'homme ne se vend pas."

La réponse est digne d'un vieux et noble sénateur romain.

—Le cabinet Mercier a fait passer, à la Chambre d'Assemblée, son adresse, qui a été rejetée par quinze voix contre trois au Conseil Législatif. Ont voté en faveur MM. Ross, Garneau et Gilman, les trois conseillers nommés par M. Mercier depuis qu'il est au pouvoir.

—Le gouvernement fédéral a résolu de nommer un commissaire spécial pour s'enquérir des conditions possibles du commerce entre la Chine et le Canada. Ce commissaire visitera prochainement l'Asie orientale et devra faire un rapport détaillé.

—Le correspondant du *Mail* à Ottawa a dit qu'un libéral lui a montré une copie de la lettre que M. Blake a envoyée à chacun de ses partisans à la chambre des communes. Elle est marquée "très secrète et confidentielle" et commence par dire qu'il (M. Blake) allait quitter le pays pour quelques semaines et qu'avant son départ, il désirait prévenir ses amis que la convention existante relativement au chef de l'opposition allait prendre fin. Puis il voulait qu'il fût compris qu'à l'ouverture de la session les députes libéraux devraient faire un nouveau choix.

—M. Ouimet, député de Laval, qui sera le candidat ministériel à la position d'Orateur à la Chambre des Communes, pour le prochain parlement, est député depuis 1873.

Les Orateurs précédents depuis la Confédération ont été:

L'hon. James Cockburn, de novembre 1867 à janvier 1874.

L'hon. T. W. Anglin, de mars 1874 à août 1878.

L'hon. J. A. Blanchet, de février 1879 à mai 1882.

L'hon. George A. Kirkpatrick, depuis février 1883 à janvier 1887.

—Le *Globe* et le *Mail* publient, samedi dernier, des dépêches particulières de Londres annonçant que Sir John Macdonald va faire prochainement une visite à Londres, qu'il sera élevé à la chambre des lords et reviendra au Canada comme gouverneur-général, en remplacement de lord Lansdowne.

D'après la version du *Globe*, Sir John succéderait à Sir Charles Tupper comme haut commissaire et Sir Charles Tupper deviendrait premier ministre. Après être resté quelque temps en Angleterre, Sir John serait élevé à la chambre des lords comme il vient d'être dit.

Quant à la version du *Globe* elle est basée sur une nouvelle du *Guardian*, de Manchester.

Sir John peut fort probablement recevoir quelque nouvelle distinction, mais rien ne peut porter à croire qu'il abandonnera le poste de premier ministre.

—Lhon. Wm. Smith, premier ministre et commissaire en chef de la Colombie Anglaise, est mort lundi à Victoria, C. B., de la maladie de Bright. Il était âgé de 45 ans.

—L'élection de M. W. B. Scarth, député de Winnipeg aux Communes, est contestée. La requête accompagnée du dépot obligatoire de $1,000 a été filée au bureau du protonotaire.

—*L'Electeur* et *La Justice* ont obtenu toutes les impressions francaises du gouvernement de Québec. Ces deux feuilles occuperont les même bureaux et ont commandé de nouvelles presses et autre matériel. Le journal rouge paraîtra le matin et le journal national le soir comme d'ordinaire.

—La majorité officielle de M. W. Dawson dans Algoma est de 11 voix. Dawson, 1,418; Burke 1,407.

—Encore une contestation d'élection qui vient de tomber c'est celle de l'hon. M. Norquay, premier ministre, député de St. Andrews. L'opposition en est quitte pour le trouble et les frais.

—La fausse rumeur suivante a été mise en circulation:

On dit que M. Ross va donner sa démission de député de Lisgar aux communes.

L'hon. J. Norquay se présenterait pour cette division et s'il est élu serait le représentant du Manitoba dans le cabinet de Sir John.

—On dit qu'il est définitivement arrêté que l'hon. J. B. Plumb sera le prochain orateur du sénat,

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la huitième séance du cinquième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la septième séance régulière tenue lundi, le 28ème jour de mars, A.D. 1887.

Présents:—Son honneur le maire au fauteuil, et MM. les conseillers Allaire, Bourdeau, Despars, Joyal et Marion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lu: 1er. une soumission de M. Wm. Neal pour forer un puits artésien dans le quartier No. 1; 2ème, une requête de M Z. Marion demandant d'être nommé inspecteur des cheminées; 3ème, une lettre de la commission des écoles de la ville faisant connaître que la réclamation du conseil pour $46.00 a été acceptée.

Présenté les comptes suivants: Marie Eneault, $7.00; U. Milord, $14.00; F Desourdis, $14.00; R. Leckie $14.00; W. Gauvreau, $21.15, F. Dewitt, $19.00; L' Pelletier, $4.00; Fafard & Cie $4.85; T. Ménard, $26 25; T. Poirier, $26.25; T. W. Taylor, $7.00; A. Turner, $12.69 et $33.39.

M. le cons. Joyal présente le 3ème rapport du comité des travaux publics, qui se lit comme suit:

"Votre comité recommande la soumission de M. W. Neil pour forer un puits artésien dans le quartier No. 1."

"Votre comité recommande les comptes de MM. Jos. Buron, 40 cents et A. Turner, $1.10."

M. le cons. Bourdeau présente le 5ème rapport du comité de police, feu et santé qui se lit comme suit:

"Votre comité recommande les comptes suivants: Verge & d'Auteuil $4.29, J. Buron $2.40, Brown & Rutherford $19.09, X. Guilbault $3 50, A. Turner $3 00, Gentès & Cie $5,50."

M. le cons. Despars, présente le 4ème rapport du comité des finances qui se lit comme suit:

"Votre comité recommande que des chèques émanent pour les comptes suivants: Ls. Pelletier $12.00, Alex. Taylor $3.85, A. Turner $4.73, et A. Landry $4.00."

"Aussi que des chèques, émanent pour les comptes recommandés au 3ième rapport du comité des travaux publics et au 5ième rapport du comité de police, feu et santé."

Proposé par le cons. Joyal, appuyé par le cons. Allaire, que le 3ième rapport du comité des travaux publics soit accepté. Agréé.

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Marion que le 5ième rapport du comité de police, de feu et santé soit accepté. Agréé.

Proposé par le cons. Despars, appuyé par le cons. Bourdeau, que le 4ième rapport du comité des finances soit accepté Agréé.

Proposé par le cons. Despars, appuyé par le cons. Marion, que la vente de terrains pour arréages de taxes qui a été résolue à la sixième séance de ce conseil ait lieu à l'hôtel de ville, en la salle des séances, mardi, le 17 mai 1887, à onze heures du matin. Agréé.

Proposé par le cons. Joyal, appuyé par le cons. Allaire, que le comité des travaux publics soit autorisé à examiner les citernes de la ville avec instruction de faire rapport à la prochaine séance. Agréé.

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Despars, que la séance s'ajourne à vendredi prochain.

Et la séance est ajournée.

PERSONNEL.

Les dernières nouvelles reçues de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque sont de plus en plus rassurantes. Sa Grandeur a assez bien supporté les fatigues que lui a occasionné la préparation du rapport qu'il a adressé au chapitre général des RR. PP. Oblats.

M. F. X. Letendre dit Batoche, de Batoche, T. du N.-O., qui a passé quelques jours en cette ville, est parti pour retourner chez lui mardi. Il est accompagné par son jeune fils qui a laissé le Collége de Saint-Boniface pour cause de santé.

Nous apprenons avec un bien vif regret la mort de Madame Smith, la femme de M. A. J. Smith gérant du *Manitoban* de Winnipeg.

M. J. H. Benson, avocat, de Régina, a été nommé shérif d'Assiniboia et M. Dixie Watson, du même endroit, greffier de la cour suprême des Territoires du Nord-Ouest.

Le Rév. Père Allard, administrateur de l'archidiocèse, est actuellement à Selkirk et les environs pour fournir aux catholiques de ces différentes missions l'opportunité de satisfaire à leur devoir pascal.

M. R. Ducharme, est arrivé de Montréal, ces jours derniers. Il est au service de la maison Craig & Cie, Winnipeg. M. Ducharme s'occupera spécialement de la clientèle française.

M. Henri Beauregard, doit nous revenir dans le cours du mois prochain. Nous sommes heureux d'apprendre que sa santé est parfaitement rétablie.

M. W. J. Ptolemy, du département du trésorier-provincial, a été nommé commissaire municipal pour la province de Manitoba.

Le dernier numéro de la *Gazette Officielle du Nord-Ouest* contient les nominations suivantes:

Charles Borromée Rouleau, Ecuier, de Calgary, Magistrat Stipendiaire et Juge de la Haute Cour de Justice; pour être Commissaire sous les dispositions de l'Ordonnance No. 1 de 1886, intitulé: "Ordonnance concernant les affaires Municipales dans la ville de Calgary."

Elzéar Poitras, Ecuier, de Hollbroke, Alberta, pour être juge de paix.

Choses et Autres.

—Le ministère des travaux publics à Ottawa a informé la Chambre de Commerce de Montréal que sir Hector Langevin a soumis au gouvernement son mémoire recommandant que des mesures immédiates soient prises pour prévenir l'inondation en faisant sauter la glace, tel que proposé par les commissaires de l'inondation. Le gouvernement est favorable au projet.

—M. J. A. Maguire, consul-général de la République Argentine au Canada, a été averti par son gouvernement que le cholera avait disparu dans les principaux centres de population de ce pays. Cette nouvelle a été accueillie à Québec avec beaucoup de satisfaction, car il y a nombre de vaisseaux faisant le commerce entre ce port et Buenos Ayres.

—Travailler au canal Panama de Lesseps ne peut être une occupation bien joyeuse. Une personne qui a dernièrement visité cette localité dit que peu d'ouvriers vivent plus de six semaines après leur arrivée et dans la saison pluvieuse plus de dix trains funéraires vont tous les jours du canal au cimetière. Malgré ceci, la compagnie obtient autant de monde qu'il lui en faut. Si le canal est un jour achevé, on aura sacrifié plus de vies humaines que dans une grande guerre. Il y a vingt mille hommes sur l'isthime de Panama; on a construit 415 milles de chemin de fer spécial; 14,000 chars, 20 steamers, 200 vaisseaux, 205 forges, 48 dragues, 98 excavateurs herculéens, 36 perforateurs puissants et 68 immenses engins pompiers sont à l'œuvre.

—Les soumissions pour le contrat de la malle entre le Canada et l'Angleterre seront reçues jusqu'au quatre juillet prochain. On dit que la compagnie du Pacifique doit s'efforcer d'obtenir le contrat. Elle aurait l'intention de mettre sur l'océan une flotte de bateaux rapides en communication avec son chemin de fer.

—La *Gazette du Canada* d'aujourd'hui contient la nomination de Michael McClanaghan, de Montréal, comme officier d'excise et celle du docteur Orton, de Guelph, comme examinateur médical, d'après l'acte du service civil.

—Un ordre en conseil a été adopté réservant la section 11 qui se trouve au sud de la rivière du Vieillard, la partie nord-ouest des sections 2 et 3, subdivisions légales 1, 2, 3 et 4 de la section 10, toutes dans le township 9, rang 26, à l'ouest du 4ème méridien principal qui comprend tout le terrain requis pour les fins de la police montée.

Le but est d'étendre les bornes du local, de la ville de Fort McLeod.

—Son Excellence le gouverneur-général en conseil a désavoué l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer Rock Lake, Souris Valley et Brandon, adopté par la législature du Manitoba.

—Comme résultat de la visite du ministre de la marine à la côte du Pacifique, l'an dernier, de grandes améliorations seront introduites cette année dans la navigation à cet endroit. Un nouveau phare sera construit à Stern Island et une foule de bouées nouvelles seront établies, pour indiquer le chenal aux vaisseaux venant de l'est. M. Foster a préparé tout un projet d'améliorations permanentes sur la côte du Pacifique. Il veut établir à l'extrémité sud de l'île de Vancouver, un poste de signaux, que le télégraphe reliérait à Victoria.

—Le cardinal Taschereau a dû s'embarquer samedi pour revenir au Canada. L'on annonce que plusieurs des prêtres de l'entourage de Son Eminence, à Québec, seront faits prélats romains. Le clergé et les sociétés nationales se préparent à faire une brillante réception au cardinal.

—Le commerce entre le Canada avec l'Angleterre, pour les deux premiers mois de l'année, janvier et février, accuse une augmentation considérable. Les importations de la Grande-Bretagne, durant cette période, ont été de £982,232 ou £179,225 de plus que dans les mois correspondants de l'année dernière.

L'augmentation qui se fait sentir provient des marchandises suivantes: le coton, £36,769; les tissus, £37,417; les tapis, £21,953; le ferblanc, £19,649, et les merceries, £33,042.

Quant aux exportations du Canada, elles s'élèvent à £70.895 ou £20,991 de plus que l'an dernier. L'augmentation de nos exportations porte sur le blé, le beurre et le fromage.

D'un autre côté, l'exportation du poisson canadien en Angleterre, durant ces deux premiers mois, n'a été que de £10,043 contre £14.384 l'année dernière. Celle du bois a diminué de £13,793 à £9,986, qui est le montant de l'exportation cette année.

—En Canada, la fabrication des chevilles en bois pour les chaussures, absorbe 100,000 cordes de bois carré, les allumettes 300,000 cordes, les formes de chaussures et les embauchoirs 500,000. Chaque année, les télégraphes exigent 800,000 arbres abattus pour les nouvelles lignes, et 300,000 pour l'entretien des vieux réseaux. Chaque année les traverses des rails dépuillent 75,000 acres de bois debout, de 30 ans. La cuisson de la brique coûte à elle seule 2,000,000 de cordes de bois annuellement.

—On a parlé récemment du recul graduel de la chute du Niagara. Ce fait se trouve confirmé par le rapport fait aux commissaires du parc réservé. Le surintendant Welsh dit qu'il est établi que le recul sur tout le contour du fer à cheval (la partie centrale de la chute du côté canadien) est en moyenne annuellement d'environ 75 centimètres. Il a été de 100 pieds de 1842 à 1875. Mais de 1875 à 1886, le recul, sur l'un des points où la masse d'eau est énorme, a dépassé 200 pieds. La hauteur du roc, au-dessus du niveau de l'eau, du pied de la chute, a été déterminée par les ingénieurs du bureau géologique des États-Unis, le 17 août 1884, avec les résultats suivants: chute américaine, 167 pieds; chute canadienne, 159 pieds.

—Le nouveau steamer que l'"Inman and International Steamship Company" vient de faire mettre en chantier en Angleterre et destiné à la ligne de New-York, sera beaucoup plus grands que l'"Etruria" et même que le "City of Rome." A part le "Great Eastern," le nouveau steamer de la ligne Inman sera le plus grand du monde.

—Le bureau des statistiques à Washington vient de publier le relevé des arrivages d'émigrants pour les huit premiers mois de l'exercice courant. Du 1er juillet 1886 au 1er février 1887, il est débarqué dans les ports des Etats-Unis 221,409 émigrants contre 156,942 pendant la même période de l'exercice précédent.

Les différentes nationalités figurent dans ce relevé pour les chiffres suivants: Anglais, 39,369; Irlandais, 24,119; Ecossais, 8,154; Allemands, 51,450; Français, 3,073; Austro-Hongrois, 22,351; Russes, 23,405; Suédois et Norvégiens, 19,678; Italiens, 17,914; Suisses, 2,107; autres, 9,915.

Nouvelles d'Europe.

Ottawa, 25—Le *News* et le *Standard* de Londres, ont annoncé que le gouvernement fédéral allait faire un emprunt de $50,000,000. Le gouvernement dément cette nouvelle dans laquelle il n'y a absolument rien de vrai.

Londres, 25.—La concentration des troupes à Varna et à Burgos fait croire que l'on redoute un coup de main de la part de la Russie contre la Bulgarie.

Paris, 25.—L'Allemagne a définitivement refusé de prendre part à l'exposition de 1889.

Londres, 25.—M. Howard Vincent, député de Sheffield proposera qu'à l'occasion de son cinquantenaire, la reine Victoria prenne le titre de reine du Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande, du Canada, de l'Australie et de toutes les possessions anglaises, et impératrice de l'Inde.

Berlin, 25.—La *Gazette de l'Allemagne du Nord* reproduit un article de la *France* qu'elle trouve insultant pour les Allemands et en prend occasion de se plaindre des provocation de la France. Les bruits de guerre ont recommencé à circuler et la bourse s'en est ressentie.

Londres, 25.—L'abbé Keller emprisonné pour n'avoir pas voulu déclarer qui lui avait confié de l'argent en vertu du plan de campagne de Dillon, écrit qu'il restera plutôt en prison toute sa vie que de trahir son troupeau.

Londres, 26.—Des dépêches annoncent qu'une nouvelle révolution est sur le point d'éclater en Espagne. Les garnisons de Madrid et des autres villes ont reçu ordre de se tenir prêtes à agir. Le gouvernement craint un coup d'état de la part des révolutionnaires.

Londres, 26.—La duchesse de Cumberland est atteinte d'aliénation mentale. Son Altesse est la dernière fille du roi de Danemark, et la sœur de la princesse de Galles, de l'impératrice de Russie. Elle avait épousé, il y a deux ans, le duc de Cumberland, chef de la maison de Brunswick, et prétendant au trône de Hanovre.

Paris, 26.—Le général Boulanger vient de décider la mobilisation du 11e corps d'armée, qui a son siége à Nantes et qui comprend les troupes de la Loire-Inférieure, de la Vendée, du Morbihan et Finistère. C'est le premier essai de mobilisation que tente le gouvernement. On voit que le corps d'armée choisi pour ces manœuvres toutes spéciales est assez éloigné des frontières des Alpes ou des Vosges pour n'entrainer aucune complication diplomatique.

Paris, 26.—Les organes officieux de Paris nient que la Russie ait entamé dés négociations pour une alliance avec la France.

Rome, 26.—Le Vatican a été informé de Vienne que ni l'Allemagne ni l'Italie ne permettront le renversement de la papauté et que la triple alliance défendra son indépendance et sa liberté.

—La haute diplomatie de Léon XIII porte ses fruits en Allemagne. Le bill maintenant soumis aux chambres allemandes détruit à peu près toutes les lois restrictives si injurieuses au culte catholique. L'évêque ne sera plus obligé d'obtenir la permission du gouvernement pour nommer ses curés. On abolit également les clauses pénales contre les prêtres qui disaient messe sans un permis du gouvernement. On permet la rentrée en Allemagne des communautés religieuses de femmes pour l'enseignement. Le ministre Von Gossler a fait, au nom du gouvernement, en dévoloppant son bill, les déclarations les plus gracieuses à l'adresse du pape et de l'église catholique.

Dublin, 25.—Un certain nombre de créanciers sur la propriété Shirley ont été expulsés hier. Les évictions ont donné lieu à des scènes poignantes. Cent cinquante hommes de police se sont rendus sur les lieux suivis par une foule de paysans comprenant des corps de musique et précédés par un prêtre. La foule n'a fait de démonstration qu'au moment où la police est arrivée où devaient avoir lieu les évictions. Ces cottages étaient barricadés et tandis que les constables cherchaient à enlever les obstacles accumulés devant eux, de l'eau bouillante leur fut versé sur la tête des fenêtres du haut. En plusieurs circonstances, des vieillards et des enfants furent obligés de sortir par les fenêtres.

Berlin, 30 mars.—Des nouvelles sur lesquelles l'on peut compter arrivent de Saint-Péterbourg annonçant qu'un autre attentat a été fait hier contre la vie du Czar. Il n'a pas été blessé.

Saint-Péterbourg, 30 mars.—Des placards séditieux ont été affichés aujourd'hui sur toutes les bâtisses de l'université portant que l'adresse présentée tout dernièrement au Czar ne représentait pas les sentiments réels des étudiants.

NASSIANCES.

—A Saint-Joachim de LaBroquerie, le 19 courant, Madame Narcisse Fournier, un fils.

—A Saint-Joachim de LaBroquerie, le 21 courant, Madame Louis Paradis, un fils.

—A Saint-Pierre-Jolys, le 17 courant, Madame Philippe Fortier, une fille.

—A Lorette, le 13 courant, Madame S. Mirault, une fille.

—A Lorette, le 21 courant, Madame Joseph Desrosiers, un fils.

—Au Lac-des-Chênes, le 15 courant, Madame Alex. Marcotte, un fils.

DECES.

Bernier—En cette ville, le 28 courant, à l'âge de 6 ans et 11 mois, Marie-Anne Julie, enfant de M T. A. Bernier, surintendant de l'éducation de Manitoba.

—En cette ville, le 26 courant, à l'âge de 9 ans, John McKenna, fils adoptif de M. Edmond Nadeau.

—En cette ville, le 22 courant, à l'âge de 16 ans, Julie Vandal, fille de feu John Vandal.

—En cette ville, le 27 courant, à l'âge de 20 ans, Marie-Rose Flett.

Chronique Locale.

—Exercice de chant demain soir

—Attention au poisson d'avril.

—Séance spéciale du conseil de ville demain soir.

—Dimanche prochain est le dimanche des Rameaux.

—Il n'y aura pas de réunion du club *Le Voyageur* ce soir.

—La Police Montée du Nord-Ouest a besoin d'environ 125 hommes.

—Le *Manitoban*, de Winnipeg, deviendra journal du matin le 18 avril prochain.

—Il est rapporté que les steamers de la Cie du Pacifique commenceront leurs voyages sur les lacs le 16 avril.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de MM. Craig &Cie que nous publions ailleurs dans notre journal.

—Une quinzaine de nouveaux bancs de trois places chaque seront faits et occuperont sous peu une partie de la grande allée dans la cathédrale de cette ville.

—L'*American Express Co.* doit cesser au commencement d'avril de faire affaire à Winnipeg, alors qu'expirera le contrat qu'elle a avec la Cie du Pacifique.

—MM. Jean & Fils ont laissé leur magasin de l'avenue Provencher et font maintenant toutes leurs affaires dans le bloc Jean, coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph.

—D'après l'*Industrial News*, la population de Winnipeg est : quartier 1, 431 ; quartier 2, 4,777 ; quartier 3, 367 ; quartier 4, 7,667 ; quartier 5, 6,337 ; quartier 6, 546 ; total, 20,125.

—Aux intéressés de consulter la liste des terrains des municipalités de Taché et de Belcourt qui seront vendus sous peu pour arrérages de taxes, et que nous publions sur notre quatrième page.

—Une députation d'ingénieurs s'est rendue lundi matin chez le Procureur-Général pour lui demander qu'on légiférât, à la prochaine session, sur l'inspection des engins et bouilloires et que l'on vit à ce que les ingénieurs fussent porteurs de certificats de compétence.

—Les dernières dépêches de Québec nous apprennent que de nouvelles tempêtes de neige viennent de sévir et que les convois de chemins de fer sont arrêtés. Et dire que nous sommes en plein printemps, et que l'on a commencé à semer en différents endroits dans la partie sud de la province.

—La salle de l'assemblée législative a été quelque peu modifiée et tout sera prêt pour la prochaine session. Chaque côté du trône, une chambre a été construite, l'une pour l'orateur et l'autre pour le sergent-d'armes. Un appartement pour les députés a aussi été préparé en arrière du trône. Plusieurs autres améliorations ont été faites.

—Lane vs Genthon—Le demandeur, demeurant à St. James, poursuivait le défendeur, M. E. Genthon de cette ville, en dommage pour avoir, par négligence, été cause qu'il se fracturât le poignet gauche parceque la voiture de M. Genthon vint frapper celle dans laquelle il était. Le juré condamne le défendeur à 25 cents de dommage, chacune des parties dans la cause payant son avocat.

Chronique de la Province.

Lorette,

21 mars.—Le dix-neuf a été un jour mémorable pour les habitants de la paroisse de Lorette ; outre la fête du grand Saint que l'Eglise célébrait ce jour-là, c'etait aussi la fête patronale de M. le curé Dufresne. A cette occasion, plusieurs membres du clergé des paroisses environnantes ont fait à notre curé l'honneur d'une visite. On remarquait, entre autres. M. l'abbé A. Dugas, curé de Saint-Boniface ; M. l'abbé L. R. Giroux, curé de Sainte-Anne ; M. l'abbé P. Pelletier, curé de Saint Joachim de la Broquerie, et M. l'abbé G. Cloutier, de l'archevêche. Une grand'messe solennelle a été chantée vers 10 hrs par M. l'abbé Dufresne, assisté de M. le curé Dugas comme diacre, et de M. Cloutier comme sous-diacre. Le sermon de circonstance a été donné par M. G. Cloutier ; inutile de dire qu'il a été éloquent. L'église était très-bien décorée ; on remarquait, entre autres choses, une magnifique lampe devant l'autel de Saint Joseph ; c'est un don de M. S. Savoie.

Au salut, on a chanté avec succès : *O Salutaris* par C Mercier ; *Ave Regina*, par Martian, S. J. ; *Tantum Ergo*, par Millard. Mesdames Martel et Gendron et Melle Eléonore Gauthier faisaient la partie du soprano ; alto,—Madame E. Prince ; tenor Melles E. Prince et Olympe Gauthier ; basse,—M. Pierre Gauthier.

La Broquerie.

28 mars—Il y a dans cette paroisse encore bon nombre d'excellents homesteads de disponibles. Ils ont, sur d'autres de différentes parties de la province, l'avantage d'abonder en excellent bois de construction et de chauffage. L'eau y est excellente ; on en trouve sur toutes les terres. Le sol est fertile et aisé à cultiver. La proximité et l'abondance du bois et de l'eau est surtout favorable à l'élevage des animaux.

—Les familles canadiennes trouveraient en venant s'établir ici, un village qui leur rappelerait les paroisses de la province de Québec, une jolie chapelle desservie par un curé toujours prêt à se dévouer au bien-être de ses ouailles et à la prospérité de sa paroisse. L'école telle que dirigée par Melle Granger, assurerait à leurs enfants une bonne instruction élementaire, mais pratique.

—L'on dit que sous peu un chemin de fer nous reliera avec Saint-Boniface et Winnipeg. Avec cette facilité de communication, l'on peut sans crainte venir s'établir chez nous. Ceux qui ne seront pas satisfaits (ce qui est peu probable) pourront s'en retourner en chars. Dernièrement, l'on s'est aperçu que la paroisse manquait d'un presbytère. De suite, l'on s'est empressé de fournir les matériaux nécessaires. L'érection des bâtisses va se faire comme par enchantement, nous n'en doutons pas, grâce à la brave et catholique population de LaBroquerie.



ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.
En face de l'Hôtel Beauregard,
Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente, donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884 1an 23 84

POUR 30 CENTS
La Librairie J. B. Rolland et Fils.
6 A 14, RUE SAINT-VINCENT,
À MONTRÉAL,

adressera *franco* à toute personne qui enverra la somme ci-dessus.

1o. L'Almanach Agricole pour 1887.
2o. L'Almanach des Familles pour 1887.
3o. Le Calendrier de la Puissance pour 1887.
4o. Le Recueil de Cantiques notés pour les missions et retraites, ou une jolie Carte Chromo avec frange en soie pour Noël et le nouvel An valant 20 cents.

Adressez sans retard votre demande et vous recevrez *franco* par la poste ces articles. jno. 18. 11. 86.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à sa prochaine session, pour l'obtention d'un acte incorporant l'église appelée *The Central Congregational Church of Winnipeg.*

GEO. C. MORTIMER,
Pour les requérants.

4ins.17.3.87.



AVIS.

AUX MEUNIERS ET AUTRES DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DANS MANITOBA, A L'OUEST DU PREMIER MÉRIDIEN PRINCIPAL SEULEMENT.

DES SOUMISSIONS, accompagnées par des échantillons de cent livres, et portant la suscription "Soumission pour Farine," seront reçues aux agences indiennes ci-dessous mentionnées, dans les Territoires du Nord-Ouest, jusqu'à vendredi midi, le 29 avril, 1887.

AGENT.	AGENCE.
H. Martineau	The Narrows, Lac Manitoba.
J. A. Markle	Birtle.
J. J. Campbell	Montagne de l'Original.
A. McDonald	Lacs Croches.
W. S. Grant	Réserve Assiniboine.
P. J. Williams	Montagne la Lime.
J. B. Nash	Réserve Muscowpetung.
H. Keith	Montagne de Tondre.
J. M. Rae	Prince-Albert.
J. A. McKay	Battleford.
G. G. Mann	Lac L'Oignon.
J. A. Mitchell	Victoria
W. Anderson	Edmonton.
S. B. Lucas	Montagne la Paix.
W. Pocklington	Réserve des Gens du Sang.
W. Begg	Traverse des Pieds Noirs.
W C de Balinhard	Réserve des Sarcés.

Des formes de soumission, donnant tous les détails quant à la qualité, la quantité et les endroits de livraison de la fleur demandée, peuvent être obtenues en s'adressant à aucun des agents sus-nommés, du département des affaires indiennes, Ottawa, ou du Commissaire des Sauvages, pour Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, Régina ; et aucune soumission ne sera considérée si elle n'est point faite sur une de ces formes.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, approuvé par l'agent des sauvages du district, pour au moins cinq pour cent du total de la soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de faire un contrat basé sur la soumission quand il sera requis de ce faire, ou s'il manque de remplir son contrat à la satisfaction du département. Si le soumissionnaire le préfère, il pourra laisser à l'agent, au lieu d'un chèque accepté, un montant égal en billets d'une des banques incorporées du Canada. Les chèques ou argents accompagnant les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront retournés, mais un chèque déposé par un soumissionnaire heureux sera retenu jusqu'à complétion satisfaisante de son contrat.

Chaque soumissionnaire est requis de montrer dans sa soumission le plein prix de toute la farine qu'il est prêt à livrer sous contrat sans quoi sa soumission ne sera pas acceptée.

Chaque soumission devra, en sus de la signature du soumissionnaire, porter la signature de deux cautions qu'il sera libre au département d'accepter pour garantir l'exécution fidèle du contrat.

Les soumissions seront considérées pour une partie ou pour toute la quantité de la farine demandée à aucun endroit donné.

Les soumissionnaires résidant près d'une agence mais désirant soumissionner pour une autre agence plus éloignée, peuvent déposer leurs soumissions et échantillons pour l'agence la plus éloignée, à la moins éloignée des agences sus-mentionnées, ou au Commissaire des Sauvages à Régina.

Les échantillons de farine seront retournés, si on le désire, aux soumissionnaires malheureux sur leur demande, et l'échantillon soumis par le soumissionnaire heureux pourra être compté par lui comme livré en accompte sur son contrat.

Dans tous les cas où le transport se fait en char qu'en partie seulement, les entrepreneurs doivent s'arranger de manière à ce que leur farine soit expédiée sans delai des stations de chemin de fer à l'entrepot du gouvernement à l'endroit de la livraison.

La plus basse ou aucune des soumissions, ne sera pas nécessairement acceptée.

L. VANKOUGHNET.
Député du Surintendant Général des Affaires Indiennes.

Département des Affaires Indiennes,
Ottawa, 20 février, 1887.

N.B.—Le Surintendant Général des Affaires des Sauvages acceptera des soumissions pour la livraison de la fleur ci-dessus mentionnée, des meuniers et autres personnes, dans les Territoires du Nord-Ouest et Manitoba.

6ins.24.3.87

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'un règlement, pour prélever la somme de trois mille piastres par l'émission de débentures dans le but d'aider à la construction d'un moulin à farine, a été soumis au Conseil de la municipalité de DeSalaberry, et que le vote des contribuables ayant le droit de voter sur tel règlement, sera en vertu des dispositions de "l'Acte Municipal de Manitoba 1886," pris le dix-huitième jour d'Avril prochain, au lieux indiqués ci-dessous :

Quartier No. 1.—Dans la maison de M. Martin-Jérôme ;

Quartier No. 2.—Dans la salle du Conseil Municipal, dans la bâtisse de Comté :

Quartier No. 3.—Dans la maison de Joseph Gladu, et pour le Tp. 4, Rang 3, dans la maison de James Kelly.

L'actif de la Municipalité de DeSalaberry est de $6,247.42, et son passif de $1,241.46.

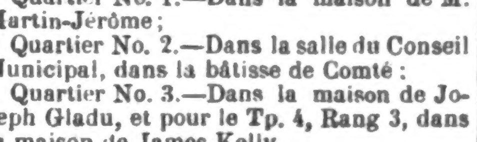
Le montant total de l'évaluation, d'après le dernier rôle révisé, est de $515,375 00.

Le dit règlement subira sa troisième lecture le vingt-cinquième jour d'Avril prochain, et est conservé de record dans le bureau du soussigné où il pourra être lu d'ici à la votation

Daté à St. Pierre, ce 7ième jour de Mars A.D. 1887.

L. M. P. NOEL,
Sec.-Trésorier de DeSalaberry.

7ins. 10-3-87



NFORMATIONS CONCERNANT L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

Le soussigné désirant promouvoir l'Industrie Laitière dans Manitoba en donnant aux cultivateurs les informations complètes sûres et pratiques sur ce sujet, a obtenu un nombre considérable de copies de l'ouvrage qu'a récemment publié M. W. H. Lynch sur la science de l'Industrie Laitière, et après avoir parcouru cet ouvrage avec attention, il croit qu'il devrait être en les mains de toutes les personnes intéressées dans cette industrie pour l'usage domestique comme pour celui des crêmeries. Toute personne désirant avoir une copie de cet ouvrage pourra l'obtenir franco par la malle en adressant une demande par écrit au département.

D. H. HARRISON,
Ministre de l'Ag., des Stat. et Santé.

Département de l'Agriculture, Statistiques et Santé, Winnipeg, 2 février 1887.

4ins 10. 2. 87

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la prochaine session du parlement du Canada, d'un acte pour consolider et amender les actes relatifs à la "Compagnie de Chemin de Fer et de Navigation de Winnipeg et de la Baie d'Hudson,"

MacDONALD, TUPPER & PHIPPEN,
Solliciteurs des Requérants.

Winnipeg, 7 mars, 1887.

6ins.10.3.87.

GEO. CRAIG & Cie

SUCCESSEURS DE

MM. PARKES & CIE, (au Lion d'Or),

WINNIPEG.

Ayant acheté cet énorme assortiment de marchandises pour la moitié du prix, nous pouvons vendre meilleur marché que les marchands de gros.

NOUS VENONS AUSSI DE RECEVOIR DE MONTREAL UN NOUVEL ASSORTIMENT DE

Marchandises de Printemps

des plus variées et que nous détaillerons aussi à des prix très-réduits.

Nous nous sommes assurés les services d'un homme d'affaires de Montréal, (un Canadien-français) qui s'occupera spécialement de la pratique française.

Venez nous voir et vous serez satisfaits de vos achats au VIEUX MAGASIN POPULAIRE, LE LION D'OR. Ses nouveaux propriétaires sont décidés à faire fleurir le commerce.

Venez bientôt.

GEO. CRAIG & CIE.

1m 31 3,87

TURNER & BLEAU,

IMPORTATEURS de QUINCAILLERIES et FERRONNERIES,

Coin des Avenues Taché et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

A cet établissement l'on est assuré de toujours trouver un assortiment des plus complets et à des prix défiant toute concurrence. Entr'autres articles, les cultivateurs sont spécialement invités à venir acheter du FIL DE FER BARELÉ, directement importés de Montréal, et qui sera vendu à des prix très-réduits.

La célèbre PONDEUSE DE SYLVESTRE est aussi en vente chez TURNER & BLEAU Cette invention est des plus efficace pour empêcher les œufs d'être mangés par les poules, les rats et les chats. Et en outre de avantages susdits, les œufs sont conservés frais et propres par cette pondeuse, et les couvées rapporteront cinquante pour cent de plus.

HUILES ET PEINTURES.

Huiles pour machines, Huiles de Lin, et Térébentine, Huile de Ricin (*Castor Oil*). Vernis pour meubles et Voitures. Huile de Charbon.

PEINTURES ! PEINTURES ! UNE GRANDE VARIETE !

Le meilleur choix de Faience et Porcelaines. Coutellerie de tous Prix !

Visitez cet établissement.

TURNER & BLEAU,

Coin des Avenues Tache et Provencher, St Boniface, Man.

1an 15 4 86

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

RÉCOMPENSE.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Périodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86

R. R. Keith & Cie.

GRAINES

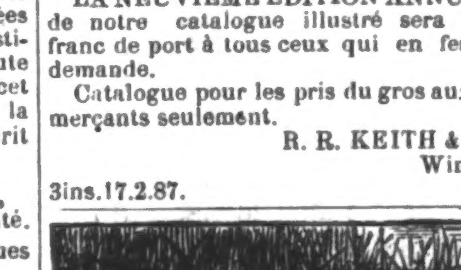
POUR CHAMPS, LÉGUMES ET FLEURS DE JARDIN.

LA NEUVIÈME EDITION ANNUELLE de notre catalogue illustré sera maillée franc de port à tous ceux qui en feront la demande.

Catalogue pour les pris du gros aux commerçants seulement.

R. R. KEITH & Cie.
Winnipeg.

3ins.17.2.87.



FLORAL GUIDE FOR 1887

Now ready, contains 2 Colored Plates, hundreds of Illustrations, and nearly 200 pages—32 pertaining to Gardening and Flower Culture, and over 150 containing an Illustrated List of nearly all the FLOWERS and VEGETABLES grown, with directions how to grow them, where the best SEEDS, PLANTS, and BULBS can be procured, with prices of each. This book mailed free on receipt of 10 cents, and the 10 cents may be deducted from the first order sent us. Every one interested in a garden, or who desires good, fresh seeds, should have this work. We refer to the millions who have used our seeds. Buy only Vick's Seeds at Headquarters. JAMES VICK, SEEDSMAN, Rochester, N. Y.

GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAUT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-modérés et sous le plus court délai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire ;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et exécutera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit :

Guilbault et Lanthier,
"BLOC ROYAL."
Avenue Provencher,
SAINT-BONIFACE.

2m 16. 9. 86.



Poudre a Pate Victoria,

Vendue par

MM. F. LÉTOURNEAU et N. GERMAIN
Epiciers, de Saint-Boniface.

La plus Forte, la plus Pure, la plus Economique et la Meilleure sur le Marché.

Boites de 8 et 16 onces ; 20c. et 35c. ;

Plein poids. DEMANDEZ-LA A VOTRE EPICIER.

C. H. GIRDLESTONE,
Propriétaire de Moulin pour Moudre les Epices et Manufacturier de Vinaigsre.

1a 18,3, 86

5 lbs de Thé du Japon, de qualité supérieure, feuille naturelle, pour $1.00.

4 lbs de Thé Noir, qualité supérieure, pour $1.00.

20 lbs de Sucre Blanc pour $1.00 à ceux qui achèteront 5 lbs de Thé à 50 cts la livre.

Nous parlons le français.

J. G. MILLS & CIE,
Marchands de Thés,
368 rue Principale,
Winnipeg.

1a 10,6,86

Manufacture de Laine

DE MANITOBA,
A Saint-Boniface, Manitoba.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGE en rouleaux et en pièce, 10 cents la livre.

Les ouvrages seront faits sous le plus court délai, et aux prix les plus réduits.

Les plus hauts prix du marché seront payés pour la laine.

L'on s'occupera aussi à casser le grain, et ce, à meilleur marché qu'ailleurs.

W. L. Tate & Cie.

1an 10 12 85.

ALLEZ CHEZ

VERGE & D'AUTEUIL

LE MEILLEUR MARCHE DE LA PROVINCE

Pour vos Marchandises Seches,
" Hardes-Faites,
" Coiffures,
" Chaussures,

AVENUE PROVENCHER, SAINT-BONIFACE.

Departement de Chaussures a l'Enseigne de la Botte d'Or.

QU'UN SEUL PRIX.

QU'UN SEUL PRIX.

4m 31,3,87

AVIS PUBLIC.

LÉGISLATURE DE MANITOBA.

Réglements relatifs aux Avis de Bills Privés.

52. Toutes demandes de Bills Privés, tombant dans les attributions de l'Assemblée Législative de Manitoba, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ou de téléphone; soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue, une glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour la concession du droit d'exploiter un bac, l'incorporation de professions ou métiers, ou compagnies à fonds social; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit que pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire à un acte antérieur, aucun amendement d'une nature semblable,—exige la publication d'un avis signé par ou pour les requérants, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, et si la demande se rapporte à des travaux projetés, indiquant en outre le lieu où ils seront exécutés; ces avis seront insérés dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba*, et dans deux autres journaux l'un publié en anglais et l'autre en français pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition; et le requérant devra sous deux semaines après la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba* remettre une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, si le dit bill n'a pas plus que dix pages et dix piastres additionnelles pour chaque page en sus de ce nombre, et pour les fins du présent règlement 450 mots sont censés former une page, entre les mains du greffier de la chambre qui devra de suite faire imprimer le dit bill. Copies des journaux contenant la première et la dernière insertions de tel avis seront envoyées par les parties intéressées au greffier de la chambre pour être déposées dans les archives du comité des ordres permanents.

53. Le greffier de la chambre devra durant le mois suivant la prorogation de chaque session, transmettre au Trésorier-Provincial un état détaillé de toutes les sommes reçues par lui comme dépôt sur Bills Privés, avec la balance qui lui reste en mains, déduction faite de telles sommes remises aux requérants par ordre de la chambre.

54. La remise d'un dépôt fait sur un Bill Privé ou d'aucune partie d'icelui ne sera autorisée par la chambre qu'à moins qu'elle n'ait été recommandée par le comité chargé de le prendre en considération, ou à moins que le bill n'ait été retiré, rejeté, ou qu'aucun rapport n'ait été fait, dans tous les cas les dépenses actuellement encourues seront déduites du dépôt reçu.

55. Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé, pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition, doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilége, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires; mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-lévis ou non, et donner les dimensions de tel pont.

56. Avant qu'une requête demandant la permission de présenter un bill pour la construction de chemins de fer, chemins à barrière ou canaux ne soit reçue par la chambre, la personne ou les personnes faisant la demande devront pour tel bill déposer entre les mains du greffier les documents suivants:

(1.) Une carte ou un plan d'après une échelle de pas moins d'un demi pouce au mille, désignant la location sur laquelle on se propose de construire l'ouvrage projeté et indiquant aussi les lignes des travaux d'une nature analogue construits ou autorisés qui affectent d'une manière quelconque le district ou quelque partie d'icelui, où les travaux projetés devront servir. Cette carte ou ce plan devront être signés par l'ingénieur ou la personne qui les aura faits.

(2.) Un livre de renvois ou seront entrés distinctement les informations suivantes, en cédules séparées, savoir:

Cédule A. Le nom de chaque Municipalité dans les limites de laquelle l'on a l'intention de faire les travaux projetés ou aucune partie d'iceux; la population de telle municipalité, telle que donnée dans le rapport du dernier recensement précédent; la valeur imposable de la propriété de telle municipalité telle que donnée dans les derniers rôles d'évaluations précédents; et la présente cédule pourra contenir dans un état séparé, des informations analogues relativement aux districts adjacents qui doivent bénéficier des travaux projetés.

Cedule B. Une description générale, de l'étendue, du caractère des travaux projetés, et une estimation de leur coût probable, distinguant entre les items généraux de construction, et leur coût respectivement; et la nature, l'étendue et le coût probable des engins, des chars, ou autre matériel ou équippement devant être employés et nécessaires à la mise en opération de l'entreprise projetée; cette cédule devra être signée par l'ingénieur ou la personne qui la préparera.

Cédule C. Un exhibit, indiquant le montant total du capital que l'on se propose de prélever pour les fins de l'entreprise, et la manière en laquelle l'on a l'intention de le prélever, si c'est au moyen d'actions ordinaires, d'obligations, debentures ou autres garanties, et le montant de chacune respectivement.

Cédule D. Une estimation des revenus probables de l'entreprise projetée, indiquant les sources d'ou l'on espère les tirer, les recettes annuelles provenant de chaque source respectivement, le coût probable annuel de la mise en opération, ou les dépenses d'exploitation, et le bénéfice net qui pourra être appliqué annuellement au paiement de l'intérêt des placements; ces cédules devront être signées par la personne qui les préparera.

57. Tous les bills privés demandant des actes d'incorporations devront être rédigés de manière à y incorporer, en les spécifiant, les *clauses* des actes généraux concernant les détails qui font l'objet de ces bills; des raisons spéciales seront données chaque fois que l'on aura l'intention de se départir de ce principe, ou que l'on voudra y introduire d'autres dispositions concernant ces détails; et une note sera annexée au bill indiquant les dispositions au sujet desquelles l'on entend s'écarter de l'acte général; les bills qui ne seront pas rédigés conformément à cette règle, devront être remodelés par les auteurs et ré-imprimés à leur frais, avant qu'aucun comité en examine les clauses.

C. A. SADLEIR,
Greffier de l'Assemblée
Législative de Manitoba.

jno.3.2.87.

AVIS.

Vente de Terrains dans la Municipalite de Tache, pour Arrerages de Taxes.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Munipalité de Taché, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité, à moi adressé et daté le vingt-cinquième jour de Mars, A.D. 1887, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrains dans la dite Municipalité, ci-après mentionnés et décrits, les arrérages respectivement dus sur iceux, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, mardi, le troisième jour de mai prochain, à deux heures de l'après-midi, de ce jour, à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface, je vendrai à l'enchère autant des dits terrains qu'il pourra être suffisant pour payer les taxes et frais encourues, lors de et relativement à la vente et à la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba, 1886.

Description.	Section.	Township.	Range East.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
SW¼ & W½ of SE¼	15	9	4	25 08	1 50	26 58	Patented
NE¼ & S½ of SE¼	18	8	5	25 08	1 50	26 58	do
NE¼ & N½ of SE¼	14	8	5	25 08	1 50	26 58	do
NE¼ & N½ of SE¼	13	8	5	25 08	1 50	26 58	do
NW¼ & N½ of SW¼	28	8	5	25 08	1 50	26 58	do
W½ of W½ of 32 & E½ of SE¼	31	8	5	25 08	1 50	26 58	do
NE¼ & N½ of SE¼	21	8	5	25 08	1 50	26 58	do
E½ of SE¼ of	1	8	5	12 51	1 50	14 01	do
N½ of NW¼ 1 & SW¼	12	8	5	16 21	1 50	17 71	do
SW¼ & W½ of SE¼	35	8	5	57 86	1 50	59 36	do
Leg. sub. 2, 7, 10, 15 & W½ of Leg. sub. 1 8 9, 16	23	9	4	34 54	1 50	36 04	do
SE¼ & S½ of NE¼	5	8	4	7 00	1 50	8 50	do
SW¼ 3 & S½ of NW¼	3	8	4	32 68	1 50	34 18	do
Leg. sub. 2, 3, 4, 5, 6 & 12	6	9	4	25 08	1 50	26 58	do
SW¼ & S½ of NW¼	19	8	4	12 43	1 50	13 93	Patented
SW¼ & W½ of SE¼	17	8	4	33 88	1 50	35 38	do
SW¼ & S½ of NW¼	5	8	4	39 86	1 50	41 36	do
SE¼ 12 & W½ of NE¼	1	8	4	38 28	1 50	39 78	do
NE¼ & N½ of SE¼	31	8	4	22 88	1 50	24 38	do
SE¼ 7 & N½ of NE¼	6	8	4	39 87	1 50	41 37	do
NW¼ 15 & S½ of SW¼	22	9	4	29 48	1 50	30 98	do
SE¼ & E½ of SW¼	17	9	4	12 43	1 50	13 93	do
N½ of NW¼ 6 & SW¼	7	8	4	27 66	1 50	29 16	do
NW¼ & W½ of NE¼	4	9	4	22 88	1 50	24 38	do
SE¼ & E½ of NE¼	7	9	4	16 21	1 50	17 71	do
SE¼ & S½ of NE¼	16	9	4	19 55	1 50	21 05	do
SW¼ & S½ of NW¼	28	9	4	17 79	1 50	19 29	do
NW¼ 21 & S½ of SW¼	28	8	4	16 21	1 50	17 71	do
NW¼ & W½ of NE¼	16	8	4	16 21	1 50	17 71	do
N½ of N½ of 2 & N½ of NW¼	1	8	4	16 21	1 50	17 71	do
SW¼ & S½ of SE¼	14	8	4	16 21	1 50	17 71	do
NE¼ 22 & S½ SE¼	27	8	4	16 21	1 50	17 71	do
SW¼ 16 & E½ of SE¼	17	8	4	25 01	1 50	26 51	do
NW¼ & N½ of SW¼	18	8	4	16 21	1 50	17 71	do
NW¼ & E½ of SW¼	35	8	4	16 21	1 50	17 71	do
SE¼ & S½ of NE¼	6	8	4	16 21	1 50	17 71	do
SE¼ 16 & W½ of SW¼	15	8	4	16 21	1 50	17 71	do
SE¼ & S½ of NE¼	9	8	4	16 21	1 50	17 71	do
SW¼ & S½ of NW¼	9	8	4	16 21	1 50	17 71	do
NW¼ 10 & N½ of NE¼	9	9	4	19 55	1 50	21 05	do
NE¼ & N½ of SE¼	10	9	4	19 55	1 50	21 05	do
E½ of E½ of 18 & W½ of SW¼	17	9	4	16 21	1 50	17 71	do
SE¼ & S½ of NE¼	9	9	4	19 55	1 50	21 05	do
Lot No. 7, Grande Pointe.	......	......	......	16 61	1 50	17 71	do
SE¼ 7 & N½ of NE¼	6	8	5	32 68	1 50	34 18	do
SW¼ 7 & N½ of NW¼	6	8	5	32 68	1 50	34 18	do
SE¼ & S½ of NE¼	17	8	5	32 68	1 50	34 18	do
S½ of S½ of 22 & S½ of SE¼	21	8	5	32 68	1 50	34 18	do
SE¼ & N½ of SW¼	28	8	5	32 68	1 50	34 18	do
NW¼ 12 & S½ of SW¼	18	8	5	32 68	1 50	34 18	do
NE¼ 31 & N½ of NW¼	31	8	5	12 43	1 50	13 93	do
SE¼ & S½ of NE¼	3	8	5	25 08	1 50	26 58	do
SW¼ 10 & N½ of NW¼	3	8	5	25 08	1 50	26 58	do
SW¼ 21 & E½ of SE¼	20	8	5	38 26	1 50	39 76	do
SW¼ 33 & W½ of NW¼	28	8	5	38 26	1 50	39 76	do
NE¼ & N½ of SE¼	15	8	5	9 03	1 50	10 53	do
SW¼ & S½ of NW¼	27	8	5	16 21	1 50	17 71	do
SE¼ 23 & W½ of SW¼	24	8	5	16 21	1 50	17 71	do
SW¼ 36 & E½ of SE¼	35	8	5	16 21	1 50	17 71	do
SE¼ & S½ of NE¼	4	8	5	16 21	1 50	17 71	do
SE¼ & S½ of NE¼	6	8	5	16 21	1 50	17 71	do
SW¼ 20 & W½ of NW¼	17	8	5	16 21	1 50	17 71	do
Leg. sub. 9, 16 of	35	8	5 }	16 21	3 00	19 21	Patented
Leg. sub. 1, 8, 9 & pt. of 16	2	9	5 }				
SE¼ of S½ of NE¼	27	8	5	16 21	1 50	17 71	do
Lot No. 25 Lorette, 158 acres	......	......	......	60 85	1 50	62 35	do
NE¼ 33 & W½ of NW¼	34	9	5	47 00	1 50	48 50	do
SE¼ & E½ of SW¼	22	9	5	47 00	1 50	48 50	do
Leg. sub. 12, 13, 14 of	14	} 9	5	31 88	3 00	34 88	do
Leg. sub. 9, 15, 16 of	15	}					
SE¼ & E½ of SW¼	24	9	5	26 71	1 50	28 21	do
NE¼ 24 & S½ of SE¼	25	9	5	25 60	1 50	27 10	do
NE¼ & E½ of NW¼	34	9	5	23 49	1 50	24 99	do
Westerly pt. Lot No. 62, Lorette, 129 acres	......	......	......	50 99	1 50	52 49	do
Lot No. 92 Lorette, 176½ acres	......	......	......	34 05	1 50	35 55	Unpat'd.
W½ of E½	26	9	4	40 68	1 50	42 18	Patented
SW¼ & S½ of NW¼	28	9	5	18 19	1 50	19 69	do
Lot No. 35 Lorette, 180 acres	......	......	......	43 80	1 50	45 30	Unpat'd.
Lot No. 39 Lorette, 209 acres	......	......	......	44 85	1 50	46 35	do
Lot No. 47 Lorette, 280 acres	......	......	......	43 56	1 50	45 06	Patented
Lot No. 44 Lorette, 114½ acres	......	......	......	39 38	1 50	40 88	do
NW¼ & N½ of SW¼	32	9	4	41 18	1 50	42 68	do
NE¼ & N½ of SE¼	32	9	4	36 34	1 50	37 84	do
Lot No. 12 Lorette, 202 acres	......	......	......	42 66	1 50	44 16	do
Westerly pt. of Lot No. 90 Lorette, 93 acres	......	......	......	20 14	1 50	21 64	do
Lot No. 46 Lorette, 223 acres	......	......	......	48 26	1 50	49 76	do
Lot No. 22 Lorette, 154 acres	......	......	......	17 72	1 50	19 22	do
West 5 chs. Lot No. 37 Lorette, 88 acres	......	......	......	23 40	1 50	24 40	Unpat'd.
NE¼ 30 & S½ of SE¼	31	8	4	24 50	1 50	26 00	Patented
Lot No. 27 Lorette, 154 acres	......	......	......	32 36	1 50	33 86	Unpat'd.

Daté à Lorette, ce 25ième jour de mars A.D. 1887.

WM. LAGIMODIÈRE,
Sec.-Trésorier, Municipalité de Taché.

AVIS.

Vente de Terrains dans la Municipalite Rurale de Belcourt, pour Arrerages de Taxes.

En vertu d'un mandat émané par le préfet de la Municipalité rurale de Belcourt, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité, à moi adressé et daté le deuxième jour de mars A.D. 1887, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrains dans la dite Municipalité, ci-après mentionnés et décrits, les arrérages respectivement dus sur iceux, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, vendredi, le quinzième jour d'avril prochain, à onze heures de l'avant-midi, de ce jour, aux salles d'encan de M. Conway, de la cité de Winnipeg, je vendrai à l'enchère autant des dits terrains qu'il pourra être suffisant pour payer les taxes et toutes les charges encourues lors de et relativement à la vente et à la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba, 1886.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g	Total.	atented or Unpatented.
SW¼ & S½ of NW¼.	14	9	4	13 53	2 00	15 53	Patented
NW¼ 16 & S½ of SW¼.	21	9	4	13 53	2 00	15 53	do
E½ of NW¼ & NE¼.	33	9	4	13 53	2 00	15 53	do
N½ of NW¼ 4 & N½ of N½	5	10	3	16 84	2 00	18 84	do
N½ of NE¼ 4 & SE¼	9	10	3	16 84	2 00	18 84	do
SE¼ & E½ of SW¼	15	10	3	16 84	2 00	18 84	do
SE¼	22	10	3	12 44	2 00	14 44	do
NW¼ 25 & S½ of SW¼	36	10	3	13 53	2 00	15 53	do
SE¼ & S½ of NE¼	27	10	3	13 53	2 00	15 53	do
NE¼ & N½ of SE¼	36	10	3	13 53	2 00	15 53	do
N½ of NW¼ 46 & SW¼	7	10	4	13 53	2 00	15 53	do
SW¼ 12 & N½ of NW¼	1	10	4	11 76	2 00	13 76	do
SE¼ & S½ of NE¼	24	10	4	13 53	2 00	15 53	do
SW¼ & S½ of NW¼	2	11	3	16 84	2 00	18 84	do
SW¼ & S½ of NW¼	4	11	3	16 84	2 00	18 84	do
NE¼ 9 & W½ of SE¼	16	11	3	19 93	2 00	21 93	do
SE¼ & S½ of NE¼	17	11	3	27 04	2 00	29 04	Patented
NE¼ & N½ of SE¼	18	11	3	27 04	2 00	29 04	do
N½ of NE¼ 19 & SE¼	30	11	3	27 04	2 00	29 04	do
NW¼	23	11	3	16 84	2 00	18 84	do
E½ of E½ 32 & W½ of SW¼	33	11	3	27 04	2 00	29 04	do
E½ of NE¼	34	11	3	10 19	2 00	12 19	do
SW¼ & S½ of NW¼	6	11	4	16 84	2 00	18 84	do
SW¼ & S½ of NW¼	14	11	4	16 84	2 00	18 84	do
SE¼ & S½ of NE¼	19	11	4	16 84	2 00	18 84	do
NE¼ & N½ of NW¼	28	11	4	16 84	2 00	18 84	do
SE¼	5	12	3	24 39	2 00	26 39	do
NE¼ of 26 & S½ of SE¼	35	12	3	28 20	2 00	30 20	do
NE¼ & E½ of NW¼	13	12	4	27 04	2 00	29 04	do
SW¼ 12 & N½ of NW¼	1	8	4	27 04	2 00	29 04	do
SW¼ 20 & N½ of NW¼	17	8	3	27 04	2 00	29 04	do
NE¼ & E½ of NW¼	20	8	3	59 24	2 00	61 24	do
NE¼ & N½ of SE¼	13	10	3	22 36	2 00	24 36	do
NW¼ & N½ of SW¼	31	9	4	69 18	2 00	71 18	do
NE¼ & N½ of NW¼	28	10	3	13 53	2 00	15 53	do
NE¼ & E½ of NW¼	23	10	3	15 08	2 00	17 08	do
SE¼	3	7	4	14 76	2 00	16 76	do
SE¼ & S½ of NE¼	21	8	4	16 84	2 00	18 84	do
SE¼ 23 & N½ NE¼	14	10	4	13 53	2 00	15 53	do
SW¼ & W½ of NW¼	5	12	3	27 04	2 00	29 04	do
NW¼ 14 & E½ of NE¼	15	12	4	27 04	2 00	29 04	do
SE¼ 32 & S½ of SW¼	33	8	3	21 62	2 00	23 62	do
SW¼ & S½ of NW¼	6	9	4	13 53	2 00	15 53	do
SE¼ & S½ of NE¼	34	8	4	16 84	2 00	18 84	do
SW¼ & S½ of NW¼	19	10	3	13 53	2 00	15 53	do
NW¼ & W½ of NE¼	34	9	4	16 84	2 00	18 84	do
SE¼ & S½ of NE¼	6	11	3	16 84	2 00	18 84	do
S½ of NE¼ & SE¼	19	10	3	39 24	2 00	41 24	do
NE¼ & N½ of SE¼	16	9	4	55 73	2 00	57 73	do
NW¼ & W½ of NE¼	15	12	4	25 23	2 00	27 23	do
SW¼ & S½ of NW¼	9	9	4	26 09	2 00	28 09	do
SE¼ & S½ of NE¼	17	11	4	31 31	2 00	33 31	do
SE¼ & S½ of NE¼	10	8	4	50 48	2 00	52 48	do
SW¼ & S½ of NW¼	17	8	4	22 26	2 00	24 26	do
SE¼ & S½ of NE¼	2	9	3	22 26	2 00	24 26	do
SE¼ & S½ of NE¼	18	8	4	22 26	2 00	24 26	do
SW¼ & S½ of NW¼	1	11	4	27 14	2 00	29 14	do
SW¼ 5 & E½ of SE¼	6	12	4	41 50	2 00	43 50	do
SE¼ & E½ of SW¼	13	12	4	27 04	2 00	29 04	do
SW¼ & W½ of SE¼	32	11	4	67 69	2 00	69 69	do
SW¼ 19 & N½ of NW¼	18	8	4	40 47	2 00	42 47	do
NW¼ 15 & E½ of NE¼	16	11	3	25 05	2 00	27 05	do
NW¼ & W½ of NE¼	33	10	3	64 68	2 00	66 68	do
SW¼ 31 & N½ of NW¼	30	11	4	86 89	2 00	88 89	do
NE¼ & E½ of NW¼	5	8	3	81 47	2 00	83 47	do
SE¼ 28 & N½ NE¼	21	10	3	79 24	2 00	81 24	do
SE¼ 20 & N½ of NE¼	17	10	4	75 74	2 00	77 74	do
SW¼ 25 & N½ of NW¼	24	10	4	20 81	2 00	22 81	Patented
NW¼ 1 & E½ of SW¼	12	12	4	27 04	2 00	29 04	do
NW¼ & W½ of NE¼	20	10	3	16 37	2 00	18 37	do
SW¼ & W½ of SE¼	3	12	4	74 94	2 00	76 94	do
SE¼ & S½ of NE½.	34	12	3	27 04	2 00	29 04	do
NE¼ 19 & W½ of NW¼	20	8	4	27 04	2 00	29 04	do
SE¼ 16 & N½ NE¼	9	9	3	19 04	2 00	21 04	do
SE¼ 12 & E½ of NE¼	1	11	3	16 84	2 00	18 84	do
SE¼ 12 & N½ of NE¼	1	10	3	16 14	2 00	18 14	do
NE¼ & N½ of SE¼	13	11	3	15 68	2 00	17 68	do
SE¼ & S½ of NE¼	27	9	3	22 26	2 00	24 26	do
SE¼ 33 & N½ of NE¼	28	9	3	22 26	2 00	24 26	do
SE¼ & S½ of NE¼	25	8	3	60 17	2 00	62 17	do
SE¼ 15 & N½ of NE¼	10	11	4	29 41	2 00	31 41	do
SW¼ 36 & N½ of NW¼	25	11	4	29 41	2 00	31 41	do
NW¼ & W½ of NE¼	27	11	4	29 41	2 00	31 41	do
SW¼ of 16 & N½ of NW¼	9	9	4	39 35	2 00	41 35	do
SW¼ & S½ of NW¼	5	10	4	13 53	2 00	15 53	do
SE¼ & S½ of NE¼	28	10	4	13 53	2 00	15 53	do
NE¼ of 14 & W½ of NW¼	13	12	4	27 04	2 00	29 04	do
NE¼ & E½ of NW¼	5	8	4	41 50	2 00	43 50	do
SE¼ 14 & W½ of SW¼	13	12	4	82 72	2 00	84 72	do
E½ of	28	7	4	91 51	2 00	93 51	do
SE¼ & S½ of NE¼	30	11	4	70 26	2 00	72 26	do
NE¼ & N½ of SE¼	13	9	4	61 96	2 00	63 96	do
N½ of NW¼ 3 & SW¼	10	10	3	31 31	2 00	33 31	do
W½ of SW¼ 1 & SE¼	2	11	3	16 32	2 00	18 32	do
NE¼ 22 & W½ of NW¼	23	10	3	15 08	2 00	17 08	do
NW¼ & W½ of NE¼	23	8	3	27 04	2 00	29 04	do
N½ NW¼ 6 & SW¼	7	8	3	20 58	2 00	22 58	do
SE¼ & S½ of NE¼	14	8	3	27 37	2 00	29 37	do
N½ of NW¼ 21 & SW¼	28	8	3	16 84	2 00	18 84	do
NW¼ & S½ of NE¼	28	8	3	46 14	2 00	48 14	do
N½ NE¼ 28 & SE¼	33	8	3	20 58	2 00	22 58	do
SE¼ & W½ of NE¼	34	8	3	21 62	2 00	23 62	do
SW¼ & N½ of SE¼	35	8	3	21 62	2 00	23 62	do
N½ of NE¼ 4 & SE¼	9	8	4	24 71	2 00	26 71	do
N½ of NE¼ 27 & SE¼	33	8	4	16 84	2 00	18 84	do
N½ of NE¼ 28 & SE¼	34	8	4	33 12	2 00	35 12	do
NW¼ & S½ of NW¼	28	8	4	22 26	2 00	24 26	do
SW¼ & S½ of NW¼	2	9	3	22 26	2 00	24 26	do
SW¼ & S½ of NW¼	6	9	3	22 26	2 00	24 26	do
SE¼ & S½ of NE¼	32	9	3	16 84	2 00	18 84	do
N½ of NE¼ 10 & SE¼	15	9	4	13 53	2 00	15 53	do
NW¼ & W½ of NE¼	2	12	4	77 89	2 00	79 89	do
SE¼ 9 N½ of NE¼	4	9	4	13 53	2 00	15 53	do
SW¼ & S½ of NW¼	28	9	4	13 53	2 00	15 53	do
NE¼ 33 & N½ of NW¼	34	8	3	53 80	2 00	55 80	do
SW¼ 12 & N½ of NW¼	1	8	3	50 48	2 00	52 48	do
SW¼ 16 & N½ of NW¼	9	9	3	73 12	2 00	75 12	do
SW¼ 28 & N½ of NW¼	21	8	4	21 12	2 00	23 12	do

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g	Total.	Patented or Unpatented
NW¼ & W½ of NE¼	36	10	4	28 00	2 00	30 00	Patented
NW¼ 7 & S½ of NE¼	18	9	4	13 53	2 00	15 53	do
SE¼ & S½ of NE¼	19	11	3	27 04	2 00	29 04	do
SW¼ & S½ of NW¼	16	10	3	22 36	2 00	24 36	do
NE¼ of 12 & S½ of SE¼	13	11	4	49 79	2 00	51 79	do
NW¼ & W½ of NE¼	31	11	4	18 41	2 00	20 41	do
NW¼ & W½ of NE¼	33	11	4	29 41	2 00	31 41	do
SW¼ 7 & N½ of NW¼	6	11	3	30 68	2 00	32 68	do
NE¼ of 19 & W½ of NW¼	20	8	3	41 50	2 00	43 50	do
NE¼ of 26 S½ of SE¼	35	9	4	30 07	2 00	32 07	do
NW¼ & N½ of SW¼	18	11	3	41 50	2 00	43 50	do
SE¼ 9 & N½ of NE¼	4	8	3	38 58	2 00	40 58	do
SE¼ 31 & N½ of NE¼	30	8	3	39 61	2 00	41 61	do
NW¼ & N½ NE¼	7	8	4	27 04	2 00	29 04	do
SE¼ of 30 & N½ of NE¼	19	10	3	15 29	2 00	17 29	do
NE¼ 23 & S½ of NW¼	24	11	3	27 04	2 00	29 04	do
NE¼ 9 & S½ of SE¼	16	8	3	39 61	2 00	41 61	do
SW¼ 10 & W½ of NW¼	3	8	4	35 29	2 00	37 29	do
SE¼ & S½ NE¼	10	9	3	38 58	2 00	40 58	do
SW¼ 20 & N½ NW¼	17	10	10	27 16	2 00	29 16	do
SW¼ & S½ of NW¼	25	9	3	16 84	2 00	18 84	do
NW¼ 7 & S½ SW¼	18	10	4	25 80	2 00	27 80	do
SW¼ & S½ of NW¼	9	10	4	20 81	2 00	22 81	do
SW¼ & S½ of NW¼	6	10	4	62 88	2 00	64 88	do
E½ of	31	7	4	40 21	2 00	42 21	do
Easterly 6 chs. of E½ of W½ & Westerly 12 chs. of NE¼ 72 acres	2.	12	3	18 50	2 00	20 50	do

Parish or Town	Part of lot.	Acres.	No. of lot.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g	Total.	Patented or Unpatented
Baie St. Paul...	W 4 chs.	38	50	12 93	2 00	14 93	Patented
do ...	E 8 chs.	78	51	17 72	2 00	19 72	do
do ...	E 7½ chs.	132	200	13 83	2 00	15 83	do
do ...	Whole.	125	83	35 39	2 00	37 39	do
do ...	W 2 chs.	41	109	4 98	2 00	6 98	do
do ...	Whole	99	152	10 62	2 00	12 62	do
do ...	W 4 chs.	65	225	8 33	2 00	10 33	do
do ...	W 3 chs.	52	19	7 26	2 00	9 26	do
do ...	E 8 chs & W 6 chs	210	20	20 50	2 00	22 50	do
do ...	W 6 chs.	80	224	15 35	2 00	17 35	do
do ...	W 4 chs.	81	108	10 27	2 00	12 27	do
do ...	Whole	95	130	6 50	2 00	8 50	do
do ...	do	95	131	6 50	2 00	8 50	do
do ...	W 8 chs.	112	231	13 39	2 00	15 39	do
do ...	Whole	95	150	20 03	2 00	22 03	do
do ...	E 6 chs.	118½	14	52 42	2 00	54 42	do
do ...	Whole	158	65	28 07	2 00	30 07	do
do ...	do	96	151	19 57	2 00	21 57	do
do ...	do	208	3	18 74	2 00	20 74	do
do ...	do	122	4	11 24	2 00	13 24	do
do ...	E 9 chs.	162	219	28 50	2 00	30 50	do
do ...	E 6 chs.	107	107	12 66	2 00	14 66	do
do ...	Whole	96	185	10 44	2 00	12 44	do
do ...	do	100	186	10 74	2 00	12 74	do
do ...	do	97	117	31 20	2 00	33 20	do
do ...	E 6 chs.	95	226	19 91	2 00	21 91	do
do ...	W 4 chs.	38	41	6 34	2 00	8 34	do
do ...	E 2 chs	22	42	5 08	2 00	7 08	do
do ...	Whole	83	29	40 30	2 00	42 30	do
do ...	do	95	48	47 11	2 00	49 11	do
do ...	do	83	26	9 15	2 00	11 15	do
do ...	E 7 chs.	91	32	40 11	2 00	42 11	do
do ...	Whole	94	129	9 98	2 00	11 98	do
do ...	do	87	55	38 82	2 00	40 82	do
do ...	E 8 chs.	163	108	17 48	2 00	19 48	do
do ...	Whole	133	146	12 87	2 00	14 87	do
do ...	do	320	11	25 77	2 00	27 77	do
do ...	do	101	18	9 98	2 00	11 98	do
do ...	do	139½	36	14 20	2 00	16 20	do
do ...	W 2 chs.	15	43	4 60	2 00	6 60	do
do ...	Whole	70	44	8 46	2 00	10 46	do
do ...	W½	56	45	7 43	2 00	9 43	do
do ...	Whole	108	46	9 49	2 00	11 49	do
do ...	do	100	47	14 12	2 00	16 12	do
do ...	E 7 chs.	84	70	12 90	2 00	14 90	do
do ...	W½	72½	86	8 60	2 00	10 60	do
do ...	E½	72½	86	8 60	2 00	10 60	do
do ...	Whole	146	87	13 75	2 00	15 75	do
do ...	do	372	103	39 18	2 00	41 18	do
do ...	do	139	104	11 00	2 00	13 00	do
Baie St. Paul...	Whole	226	105	26 94	2 00	28 94	Patented
do ...	do	315	106	34 99	2 00	36 99	do
do ...	do	279	124	28 49	2 00	30 49	do
do ...	do	96	132	8 18	2 00	10 18	do
do ...	do	115	147	16 04	2 00	18 04	do
do ...	do	96	148	14 08	2 00	16 08	do
do ...	W½	52½	153	9 28	2 00	11 28	do
do ...	Whole	313	167	40 76	2 00	42 76	do
do ...	do	375	168	48 18	2 00	50 18	do
do ...	do	123	169	9 67	2 00	11 67	do
do ...	do	121	170	9 53	2 00	11 53	do
do ...	do	112	171	9 13	2 00	11 13	do
do ...	do	103	172	8 43	2 00	10 43	do
do ...	do	98	173	8 11	2 00	10 11	do
do ...	do	122	175	12 06	2 00	14 06	do
do ...	do	123	176	12 18	2 00	14 18	do
do ...	do	121	177	12 03	2 00	14 03	do
do ...	do	118	178	11 75	2 00	13 75	do
do ...	do	108	179	11 32	2 00	13 32	do
do ...	do	101	180	10 67	2 00	12 67	do
do ...	do	97	181	10 38	2 00	12 38	do
do ...	do	102	194	10 87	2 00	12 87	do
do ...	do	105	195	11 17	2 00	13 17	do
do ...	do	108	196	11 33	2 00	13 33	do
do ...	do	111	197	11 44	2 00	13 44	do
do ...	do	108	198	11 33	2 00	13 33	do
do ...	W 7⅓ chs.	140	199	13 42	2 00	15 42	do
do ...	E 4⅔ chs.	89	199	10 05	2 00	12 05	do
do ...	W 2 chs.	37	200	6 15	2 00	8 15	do
do ...	Whole	89	202	13 31	2 00	15 31	do
do ...	do	91	203	9 98	2 00	11 98	do
do ...	do	96	204	10 46	2 00	12 46	do
do ...	do	222	206	21 09	2 00	23 09	do
do ...	do	120	207	11 96	2 00	13 96	do
do ...	do	149	208	14 01	2 00	16 01	do
do ...	W 4 chs.	50	212	7 83	2 00	9 83	do
do ...	Whole	192	217	18 87	2 00	20 87	do
do ...	do	175	218	17 75	2 00	19 75	do
do ...	do	86	228	9 61	2 00	11 61	do
do ...	do	168	230	15 13	2 00	17 13	do
do ...	do	153	235	12 68	2 00	14 68	do
do ...	do	218	236	20 79	2 00	22 79	do
do ...	do	93	242	10 54	2 00	12 54	do
do ...	do	108	243	11 20	2 00	13 20	do
do ...	do	111	246	11 43	2 00	13 43	do

Dated at Marquette, this second day of March A.D. 1887.

J. N. FAIRBANKS,
Sec.-Treasurer.
Municipality of Belcourt,
P.O. Box 213, Winnipeg, Man.

(No. 515) 11-12